



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 09 AVRIL 2019****Date d'envoi de la convocation : 02 avril 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le 09 du mois d'avril (09.04.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 avril 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 9

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 5

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DEBIAIS Francine**

DELIBERATION N°04/2019-08

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BP 2019
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Vu l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique ».

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section d'exploitation (résultat de l'exercice + report)	137 413,28
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	1 239 432,80
Solde des restes à réaliser 2018 (en section d'investissement)	853 433,16
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	385 999,64
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Bien que le besoin net d'investissement soit estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent d'exploitation capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	92 631,28
Compte 002 - résultat d'exploitation reporté (en section d'exploitation)	44 782,00
Compte 001 - solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	1 239 432,80

L'excédent d'exploitation capitalisé, proposé à 92 631,28 euros, correspond au versement d'une dotation complémentaire à la section d'investissement. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement et de baisser la participation des membres sur cette section.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

AR PREFECTURE

082-200061257-20190409-042019060708-BF
Regu le 12/04/2019


- 92 631,28 euros en section d'investissement au compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé)
- 44 782,00 euros en section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)
- 1 239 432,80 euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **12 AVR. 2019**
et de la publication le **16 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 10 avril 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS


Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 267 00016 - ape : 8411Z

